

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 FEVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 5 FEVRIER 2024, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e</i>	<i>Absent.e</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

24-02-027

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux

24-02-028

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024, Il EST PROPOSÉ PAR Richard Bujold ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

24-02-029

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2024, Il EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2024, Il EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Envoi des comptes de taxes – 11 mars, 13 mai, 15 juillet et 16 septembre

Les comptes de taxes foncières de la Ville seront envoyés le 9 février prochain. Nouveauté cette année, les contribuables pourront payer leurs taxes en 4 versements, soit le 11 mars, le 13 mai, le 15 juillet et le 16 septembre 2024.

4.2 Stationnement de nuit dans les rues de la ville

La présence de véhicule dans les rues nuit aux opérations de déneigement. La collaboration des citoyens est requise pour des fins d'efficacité et de sécurité.

4.3 Nature en vue – Éric Deschamps

Le photographe Éric Deschamps nous annonce qu'il aura pignon sur rue en juin 2025. Nature en vue ouvrira un atelier/galerie au centre-ville de Sainte-Anne-des-Monts où le travail du photographe sera mis en valeur.

4.4 Émie Guilbeault - patineuse artistique

La patineuse annemontoise Émie Guilbeault, 16 ans, a participé au Défi Patinage Canada 2023-2024 à Oakville, Ontario, du 1^{er} au 4 février 2024. Le Défi Patinage Canada 2023-2024 pré-novice/novice réunit les meilleurs patineurs artistiques canadiens de ces niveaux. Cette compétition de se qualifier pour les Championnats canadiens novices 2024, qui se déroulent tous les mois de février, dans une ville canadienne différente. Émie a réussi à se qualifier et participera donc à ces championnats. Bonne chance Émie.

4.5 Alliance de l'énergie de l'Est

Deux projets présentés par l'Alliance de l'énergie de l'Est ont été retenus par Hydro-Québec dans le cadre d'un appel d'offres lancé en mars dernier pour la production de 1550 mégawatts (MW) d'énergie éolienne. Les parcs éoliens de Pohénégamook–Picard–Saint-Antoine–Wolastokuk 2, au Bas-Saint-Laurent, et celui de Saint-Paul-de-Montmigny, dans la MRC de Montmagny, verront donc le jour d'ici 2029.

Les deux nouveaux projets annoncés s'ajoutent à cinq autres projets retenus par Hydro-Québec en mars 2023, dont les investissements sont estimés à plus de 2,5 milliards de dollars. Les profits générés par ces parcs seront répartis entre les partenaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est. C'est environ 14 000 000 \$/an qui sera distribué en dividende aux partenaires et pour Sainte-Anne-des-Monts, cela représente des retombées d'environ 250 000 \$ par an.

5.- Administration

5.1 Dépôt du rapport annuel 2023 sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle, préparé par le directeur général, est déposé au dossier de la présente séance.

24-02-031 5.2 Reconduction de la division du territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts en districts électoraux

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE

24-02-032 5.3 Autorisation de signature – Entente avec Tesla - Servitude pour bornes de recharge

CONSIDÉRANT la proposition de Tesla d'installer, à ses frais, 8 bornes de charge à courant continu sur le terrain du kiosque d'information touristique;

CONSIDÉRANT que l'entente à intervenir inclut des paiements mensuels à la Ville de la part de Tesla;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose du terrain nécessaire à cette installation sur le lot 4 326 510 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le besoin croissant pour les bornes de recharge;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Martin Richard, directeur général, à signer l'entente à intervenir avec Tesla déposée au dossier de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

24-02-033 5.4 Renouvellement de l'adhésion à l'URLS

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS-GÎM) donne le droit de vote à l'Assemblée générale annuelle et l'opportunité d'accéder à un poste au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que l'adhésion assure l'admissibilité de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts (et celle de ses membres) à certains programmes de l'URLS-GÎM et à certains programmes provinciaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Ariane Lévesque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 424 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

Qu'elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'URLS-GÎM, la Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Lucie Bélanger, et la conseillère Ariane Lévesque.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 30 novembre 2023

Les états financiers au 30 novembre 2023 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

24-02-034

6.2 Approbation des écritures au journal général au 30 novembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois de novembre 2023, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

24-02-035

6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 31 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 39165 à 39273, pour un montant de 143 351,93 \$
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 39274 à 39358, pour un montant de 579 821,05 \$
- Pour un total de 723 172,98 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

24-02-036

6.4 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le

cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

École de musique Miransol : 500 \$

Club de patinage artistique : 500 \$

ADOPTÉE

24-02-037 6.5 Achat de publicité à Choc Événements pour Ultra-Trail Chic-Chocs

CONSIDÉRANT que Choc Événements est un OBNL dont la mission est de développer le potentiel du territoire de La Haute-Gaspésie au niveau national et international par l'organisation d'événements sportifs et culturels authentiques et de qualité tout en encourageant les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que l'Ultra-Trail Chic-Chocs aura lieu du 16 au 18 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise l'achat de publicité d'une valeur de 5 000 \$. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02 130 00 340.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

24-02-038 7.1 Nomination d'un membre pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir un poste actuellement vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que M. Jacques Noury a manifesté par écrit son intérêt à faire partie du CCU;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Jacques Noury membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

8. Règlements

9. Travaux publics

24-02-039 9.1 Embauche de Stéphane Blanchette au poste d'opérateur de machinerie lourde

CONSIDÉRANT la résolution 24-01-016 autorisant l'ouverture à l'interne du poste d'opérateur de machinerie lourde à temps complet (52 semaines);

CONSIDÉRANT que deux employés ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT que les deux candidats possèdent les compétences et les qualifications requises pour le poste affiché;

CONSIDÉRANT ce qui précède et en conformité avec la clause 20.06a) de la convention collective de travail des employés, la Ville doit nommer le candidat ayant le plus d'ancienneté, soit Stéphane Blanchette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de monsieur Stéphane Blanchette au poste de préposé d'opérateur de machinerie lourde à temps complet (52 semaines) et ce, à compter du 5 février 2024. Monsieur Blanchette conservera l'échelon 3, ainsi que 3 semaines de vacances.

ADOPTÉE

24-02-040

9.2 Autorisation de paiement - Comité ZIP Gaspésie – Étude de stabilisation riveraine du quadrilatère rivière Sainte-Anne et route 132

CONSIDÉRANT la résolution 23-01-007 mandatant le comité ZIP Gaspésie pour la réalisation d'une étude de stabilisation riveraine du quadrilatère rivière Sainte-Anne et route 132;

CONSIDÉRANT la facture 5122301 au montant de 10 206 \$ correspondant à un deuxième versement de 60% de l'ensemble du projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 5122301 au montant de 10 206 \$ au comité ZIP Gaspésie.

ADOPTÉE

10. Loisirs

24-02-041

10.1 Autorisation de présenter une demande d'aide financière FRR Volet 4 de la MRC de la Haute-Gaspésie – Patinoire extérieure au parc des 4 saisons

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande pour bonifier les installations de la patinoire extérieure au parc des 4 saisons dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT les avantages significatifs d'un tel projet, soit l'amélioration de la qualité de vie et le maintien ou l'augmentation des services répondant aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et à en assumer une partie des coûts à la dépense d'exercice et/ou à son surplus accumulé;

Que la Ville autorise madame Lucie Bélanger, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

24-02-042

10.2 Autorisation de présenter une demande d'aide financière FRR Volet 4 de la MRC de la Haute-Gaspésie – Patinoire extérieure au parc Gérard-Robinson

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande pour bonifier les installations de la patinoire extérieure au parc Gérard-Robinson dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT les avantages significatifs d'un tel projet, soit l'amélioration de la qualité de vie et le maintien ou l'augmentation des services répondant aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et à en assumer une partie des coûts à la dépense d'exercice et/ou à son surplus accumulé;

Que la Ville autorise madame Lucie Bélanger, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

24-02-043

10.3 Autorisation de présenter une demande d'aide financière FRR Volet 4 de la MRC de la Haute-Gaspésie – Terrains de volleyball

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande pour bonifier les installations des terrains de volleyball au parc des 4 saisons dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT les avantages significatifs d'un tel projet, soit l'amélioration de la qualité de vie et le maintien ou l'augmentation des services répondant aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et à en assumer une partie des coûts à la dépense d'exercice et/ou à son surplus accumulé;

Que la Ville autorise madame Lucie Bélanger, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

24-02-044

10.4 Autorisation de dépenses dans le cadre de la fête nationale le 23 juin 2024

CONSIDÉRANT la disponibilité du groupe Les Élément pour la soirée du 23 juin 2024;

CONSIDÉRANT les frais associés à la tenue d'un tel événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les dépenses liées aux festivités de la fête nationale.

ADOPTÉE

24-02-045

10.5 Camp de jour de Sainte-Anne-des-Monts – Autorisation d'affiliation à l'Association des camps du Québec

CONSIDÉRANT les avantages liés à une affiliation à l'Association des camps du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une des options pour être un membre municipal est que la gestion du camp de jour doit être déléguée, par la Ville, à un organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déléguer la gestion du camp de jour de la ville de Sainte-Anne-des-Monts à l'organisme Camp de jour de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

11. Incendie

11.1 Dépôt de l'organigramme 2024 du service incendie de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

L'organigramme 2024 est déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-02-046

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20h30.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/at
